VILCO – VILLE COLLABORATIVE CO-CREATE — URBAN RESILIENCE RAPPORT DE RECHERCHE

Février 2020

Conformément à la demande formulée dans le cahier des charges, ce rapport de recherche porte sur les conceptions de la collaboration et de la résilience. Les deux problématiques de travail sont les suivantes : la construction d'une vision commune et prospective de la « Ville collaborative de demain » et des rôles que chacun des acteurs en présence pourraient y jouer ; ainsi que la construction/acceptation d'une définition commune du concept de résilience. Ces problématiques étant essentiellement focalisées sur les visions des acteurs, les perspectives pratiques sont peu développées dans le présent rapport.

L'analyse consiste en une synthèse et une structuration des perspectives analytiques des co-chercheur.e..e.s interviewés, issus du consortium, des initiatives citoyennes et des autorités publiques locale. Cette synthèse structurée est mise en parallèle avec des notions de sciences sociales ceci, afin de prolonger l'analyse.

Au cours des entretiens, une certaine convergence des interprétations est remarquable à propos de ce que devrait être une collaboration. Selon les cochercheur.e.s, il s'agit d'un échange et d'une confiance, de l'implication des uns et des autres, de la mise à disposition des ressources mutuelles selon les possibilités de chacun en vue d'un bien commun : la transition écologique.

Lorsqu'il s'agit de définir la collaboration telle qu'elle est et non telle qu'elle devrait être, les co-chercheur.e.s des divers groupes soulignent la difficulté mutuelle à reconnaitre l'expertise de chacun et à considérer l'autre comme un partenaire. Selon les co-chercheur.e.s, collaborer demande un effort considérable.

De manière générale, une tension est présente de manière récurrente entre un niveau idéal, normatif d'une part et un niveau concret d'autre part. Cette tension traverse diverses thématiques: la collaboration constructive, le désintérêt, la composition du panel, la notion d'intérêt général, la démocratie participative.

TABLE DES MATIERES

PRINCIPALE TENDANCE DES RESULTATS	1
TABLE DES MATIERES	2
OBJECTIFS	3
1. Deux problématiques	3
2. Contenu des livrables	3
APPROCHE DE LA CO-ANALYSE	4
1. Récolte des données	4
2. Synthèse des interprétations	4
3. Perspectives pratiques	5
CO-ANALYSE ET PERSPECTIVES PRATIQUES	6
Niveau normatif versus niveau contextualisé	6
Perspective pratique : niveau d'exigence et évaluation	6
1. Vision commune, constructive, consensuelle	8
Convergence	8
Perspectives pratiques	10
2. Composition homogène du panel	11
Convergence	11
Bienveillance dispositive – Emmanuel Belin	12
Perspectives pratiques	12
3. Echange, don et désintérêt	14
Convergence	14
Théorie du don - M. Mauss et J. Godbout	15
Perspectives pratiques	15
4. Intérêt général et publics impliqués	17
Convergence	17
Les économies de la grandeur - Boltanski et Thévenot	18
Perspectives pratiques	18
5. Démocratie représentative et/ou participative	20
Convergence	20
Condition primordiale : la volonté politique du mandaté	20
Perspective pratique : Confiance, reconnaissance et responsabilité	21
COLLABORATION RESILIENCE - PERSPECTIVES	23

1. Deux problématiques

Les deux problématiques définies dans le cahier des charges sont les suivantes :

- 2.3. Identifier les éléments vécus ou observés du projet VILCO dans son ensemble qui pourraient venir nourrir la construction d'une vision commune et prospective de la « Ville collaborative de demain » et des rôles que chacun des acteurs en présence pourraient y jouer. Au-delà de l'amélioration de la situation présente, il transparaît dans les premiers résultats VILCO que les rôles attendus, par et vis-à-vis, des uns et des autres acteurs évoluent rapidement, sans que cette évolution ne soit clairement perçue ni replacée dans une vision plus globale de « Ville collaborative ». L'ambition est de rassembler les éléments observés de ces évolutions et de les mettre en perspective de ce que pourrait être la « Ville collaborative » de demain.
- 2.4. Aboutir à la construction/acceptation d'une définition commune du concept de résilience. Cela comprendra également une discussion sur les contours/limites de notre assertion de départ : améliorer la gouvernance entre collectifs citoyens et autorités locales conduit il de facto à une amélioration de la résilience du système ? Il y-a-t-il des éléments observés qui pourraient nous faire dire que c'est réel ? Si oui, dans quelles limites ? Si non, pour quoi ?

Ces deux problématiques ont été adressées aux différents co-chercheur.e.s et leurs interprétations des phénomènes ont été récoltées selon la méthode d'analyse en groupe décrite au point *Co-analyse* ci-après. Le présent rapport reprend ces interprétations, ponctuellement mises en perspective par des notions issues des sciences sociales.

2. Contenu du livrable

Lors de la réunion du 13 décembre 2019, le consortium s'est entendu sur divers éléments à prendre en compte dans l'analyse des données, dans la mesure du possible. Au vu des données récoltées, le point ci-après a également été pris en considération dans le présent rapport : Asymétrie de la relation (comment est vu le citoyen par les élus et les administrations ? est-ce un réel partenaire ? Quel sens met-on dans la participation ? Rapports de force ?

Dans la mesure des données disponibles, le présent rapport tient également compte des remarques formulées par les membres du consortium dans la version intermédiaire du rapport (format Power Point) et présentée le 27 janvier 2020.

APPROCHE DE LA CO-ANALYSE

La méthode de travail adoptée est inspirée de la méthode d'analyse en groupe (MAG).¹ La méthodologie de collecte des données a été adaptée en fonction des disponibilités des participants et du temps imparti à la recherche. Elle se divise en trois phases de travail : la récolte des données (les interprétations des co-chercheur.e.s), la synthèse des interprétations ainsi que la mise en dialogue de ces dernières avec des notions issues de sciences sociales.

1. Récolte des données

La collecte des données porte sur les points de vue des acteurs sur le projet et, en particulier, sur les deux problématiques attribuées par le cahier des charges.

La durée des entretiens a généralement été réduite à deux heures. Les entretiens menés ont été individuels (avec six membres du consortium) et collectifs (constitués en groupes homogènes : sept membres du consortium/ trois citoyens/ trois agents communaux et élus).

Les entretiens ont été structurés sur base des deux problématiques formulées par le consortium. Les deux questionnements ont été adressés aux co-chercheur.e.s lors des entretiens.

La conduite des entretiens est menée à partir des principes méthodologiques et épistémologiques propres à la MAG.

2. Synthèse des interprétations

Ces diverses interprétations collectées lors des entretiens constituent le cœur de l'analyse. Les interprétations sont synthétisées et agglomérées en thématiques, principalement en fonction des convergences, relevant d'un même type d'explication des phénomènes, se renforçant et se complétant.

Diverses ressources des sciences sociales (théories et notions) sont mobilisées afin de prolonger la réflexion initiée par les interprétations des co-chercheur.e.s.

¹ Luc Van Campenhoudt, Abraham Franssen et Fabrizio Cantelli, « La méthode d'analyse en groupe », SociologieS [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 05 novembre 2009, consulté le 20 décembre 2019. URL : http://journals.openedition.org/sociologies/2968.

L'objectif de ces apports théoriques est de nourrir le processus de production de connaissance.

3. Perspectives pratiques

Inscrite dans une optique inductive, cette synthèse est soumise aux reformulations et réorganisations que voudront lui donner les co-chercheur.e.s ultérieurement.

Au vu des deux problématiques traitées (conception de la collaboration et de la résilience) focalisées sur la perception du phénomène, les co-chercheur.e.s ont assez peu détaillé les perspectives pratiques. La réflexion s'est principalement focalisée sur la vision du phénomène. De manière extrêmement anecdotique, les co-chercheur.e.s ont envisagé les potentielles modifications concrètes à apporter aux projets menés dans le cadre de cette recherche.

CO-ANALYSE ET PERSPECTIVES PRATIQUES

Niveau normatif versus niveau contextualisé

Au cours des entretiens, une certaine convergence des interprétations est remarquable à propos de ce que devrait être une collaboration : échange, confiance, implication des uns et des autres, mise à disposition des ressources mutuelles selon les possibilités de chacun en vue d'un bien commun, la transition écologique. Lorsqu'il s'agit de définir la collaboration telle qu'elle s'opère, les co-chercheur.e.s soulignent la difficulté mutuelle à reconnaitre les compétences et l'expertise de chacun, à le considérer comme un partenaire.

Une tension est récurrente entre un niveau idéal, normatif, très ambitieux d'une part et un niveau concret, contextualisé, plus nuancé, « réaliste » et « raisonnable » d'autre part. Cette tension traverse diverses thématiques, développées dans les points 1 à 5 : la vision constructive de la collaboration, la composition du panel, les notions de désintérêt et d'intérêt général, la démocratie participative.

Perspective pratique : niveau d'exigence et évaluation

Cette double dimension, morale et contextualisée, a des implications sur le regard porté sur la collaboration.

Lorsque le discours est porté sur le niveau idéal de la collaboration, en lien à la résilience, l'exigence tend à être plus forte et l'évaluation par les co-chercheur.e.s de la qualité de la collaboration tend ponctuellement vers une logique dichotomique. Lorsque les enjeux qui guident l'évaluation sont importants, le projet a tendance à être évalué de manière critique. Pour divers co-chercheur.e.s, le désir est exprimé de préserver le niveau idéal comme étalon, repère et objectif à conserver. D'autres s'interrogent sur l'intérêt de la collaboration en toute situation. Ces derniers estiment que dans certains cas, la collaboration n'est pas la modalité la plus efficace pour diriger la gouvernance vers davantage de résilience.

De nombreux co-chercheur.e.s soulignent l'importance d'éviter de porter des ambitions dont l'ampleur masquerait voire écraserait les « petits changements ». La dimension processuelle est ainsi mise en avant. Par exemple, il est estimé que l'implication des communes doit être évaluée de manière particulièrement nuancée. Selon certains, les modifications actuelles, certes minimes, doivent être envisagées dans un processus. Par ailleurs, ces modifications recèlent un effet « boule de neige » qui pourrait contaminer d'autres administrations. Ainsi, ponctuellement, l'étendue de

la collaboration et des champs d'application de la collaboration a tendance à être décrite de manière processuelle, allant vers des logiques plus fortement collaboratives, s'étendant du local au régional, de montants limités à plus importants.

Il est rappelé à plusieurs reprises par les co-chercheur.e.s qu'au vu du fonctionnement fortement formalisé de l'administration, il est raisonnable de considérer que la collaboration soit réalisée graduellement, le degré de collaboration dépendant des besoins et du contexte. Les co-chercheur.e.s, notamment ceux étant plus familiers de l'administration et de son fonctionnement, ont tendance à souligner les nombreuses complexités à intégrer le citoyen et à considérer que la patience ainsi que la clémence envers une collaboration partielle sont bénéfiques à l'analyse. Intégrer citoyens et pouvoirs publics dans la réflexion sur l'allocation du budget, discuter en amont des projets sont des aspects ambitieux au vu du fonctionnement administratif actuel. Le niveau contextualisé est alors considéré comme devant être pris en compte de manière prioritaire.

Au sein de l'administration, les aspects suivants sont soulignés comme des facteurs qui complexifient la collaboration : l'importance des procédures, une inertie face au changement, l'organisation des services où prévaut le cloisonnement plus que la transversalité, la différence de fonctionnement entre le niveau local et le niveau régional, les attributions du service environnement différant des questions de transition (relevant davantage de la transversalité). Plusieurs soulignent que le changement est plus complexe à mettre en œuvre au sein du niveau régional.

Quel que soit le niveau d'exigence, l'usage d'un ensemble de critères détaillés pour évaluer le niveau de collaboration permet de la mettre en exergue de manière nuancée, graduelle et processuelle. A ce titre, l'analyse fournie par Quadrant Conseil, consacrée aux autres points du cahier des charges, s'avère complémentaire.

1. Vision commune, constructive, consensuelle

Convergence

La formulation de ces deux problématiques incite à interroger un premier point : le caractère commun et partagé relatif à la « vision commune ». En effet, selon le cahier des charges, il s'agit d'identifier les éléments vécus ou observés du projet VILCO dans son ensemble qui pourraient venir nourrir la construction d'une vision commune ainsi que d'aboutir à la construction/acceptation d'une définition commune.

Cette attente envers une dimension à la fois constructive et commune se retrouve à divers niveaux du projet de recherche action : de l'analyse de la collaboration à la collaboration.

Au niveau de l'analyse, une part des co-chercheur.e.s formulent une certaine attente envers la convergence des points de vue. En ce qui concerne la collaboration, de nombreux co-chercheur.e.s ont exprimé avoir fait l'épreuve, à regret, de la divergence ou du conflit. Une certaine convergence a tendance à être considérée comme étant nécessaire à la collaboration.

Cette tendance est présente dans des points de vue « orientés vers une **fin** »² selon la typologie des actions de Max Weber, c'est-à-dire lorsque l'action est « instrumentale ». Dans ce cas, selon Weber, l'agent recherche l'efficacité et se soucie des conséquences des actions. Lors de entretiens, la collaboration est ponctuellement considérée comme un moyen jugé efficace voire nécessaire à la résilience. Selon certains : « on part du postulat qu'il faut collaborer ».

Cette tendance à rechercher la convergence est également présente dans les propos « liés aux valeurs » (Weber), c'est-à-dire lorsque l'agent se soucie d'une conformité à des principes moraux. Les propos de nombreux co-chercheur.e.s sont marqués par une certaine conception normative de la collaboration.

Les définitions scientifiques ci-après, mobilisées lors de la présentation de février 2018 par SDS renvoient également à une dimension constructive et commune. Sont soulignés par mes soins, les éléments suivants : convergence, constructif, bénéfique, recherche de solution, conjoint, mutuel, partage.

² WEBER, M., Économie et société ». Tome premier. Les catégories de la sociologie. Tome 2. L'organisation et les puissances de la société dans leurs rapports avec l'économie, Paris, Plon, 1995 (1re éd. 1922), coll. Agora.

Processus selon lequel les parties, qui voient différents aspects d'un problème peuvent explorer constructivement leurs différences et cherchent des solutions qui vont au-delà de leur propre vision limitée du possible. Gray (1989)

Relation bien définie et **mutuellement bénéfique** entre deux ou plusieurs organisations afin de réaliser des meilleurs résultats qui seraient probablement impossibles à réaliser par une seule organisation. Winer et Ray (1994)

Relation(s) **qui fournit(ssent) des opportunités de bénéfices** mutuels et résultats au-delà de ceux que pourrait réaliser une seule organisation. The Drucker Fundation (2002)

Relations mutuellement bénéfiques et bien définies instaurées entre deux ou plusieurs organisations afin de réaliser des objectifs communs. Ces relations comportent un engagement consistant : à déterminer des relations et des objectifs mutuels, à développer conjointement une structure et à se partager les responsabilités ; à accepter une autorité commune; à accepter l'imputabilité mutuelle du succès; et à partager les ressources et les récompenses. Mattesich, Muray-Close et Monsey (2001)

Ces définitions de la collaboration relèvent davantage de l'action instrumentale. Tant dans une action orientée vers une fin qu'une action orientée en valeur, on peut noter dans cette conception de la collaboration, l'attente plus ou moins marquée de la convergence.³

A partir de là, on peut se demander jusqu'où il est envisageable que la collaboration (vision normative et instrumentale) tolère la dimension conflictuelle de la réalité sociale et politique.⁴ La place du conflit semble d'autant plus importante à réfléchir que les co-chercheur.e.s soulignent les nombreuses différences de perspectives entre les groupes composant l'ensemble des co-chercheur.e.s, les rapports de force et de pouvoir ainsi que l'importance des enjeux financiers et écologiques. Ainsi, s'il va presque de soi pour les co-chercheur.e.s que la collaboration relève de

³ Il est intéressant de noter que si bon nombre de co-chercheur.e.s soulignent les **lacunes du dispositif collaboratif à se restreindre à une population présentant des similarités**, cf. point 2 (considéré comme étant notamment plus propice à la convergence), simultanément, ils aspirent à diverses reprises à la convergence, à l'adhésion et regrettent les conflits et divergences.

⁴ La sociologie de la participation propose des approches alternatives. Voir par exemple : BERGER M & CHARLES J., « Les limites de l'inclusion démocratique » dans *Participations*, 9 (2), 2014, pp. 5-36.

l'accord et de l'entente, il est manifeste pour nombre d'entre eux que l'accord n'est pas une constante des relations sociales.

Dans quelle mesure les attentes et les ambitions envers une bonne collaboration, harmonieuse, fluide, constructive, etc. (que l'on peut notamment voir derrière la conception de « la ville collaborative de demain ») tolère-t-elle le conflit et le dissensus.

Perspectives pratiques

Les perspectives pratiques avancées par les co-chercheur.e.s ainsi que celles mises en place par les membres du consortium relèvent d'une volonté de favoriser le lien, de diminuer les stéréotypes et d'encourager le caractère constructif. Cette optique est considérée comme favorable et simultanément il est estimé qu'elle ne peut être parfaitement aboutie. Il parait intéressant de considérer la dimension partiellement conflictuelle du lien social. La notion même de consensus peut être interrogée au vu du caractère pluriel de la société contemporaine.

A ce stade, on peut également questionner la différence entre les notions de participation et de collaboration. Lors des entretiens, le terme collaborer est fréquemment considéré comme le niveau ultime de la participation. Il s'agit pour beaucoup d'une implication mutuelle et symétrique sur l'ensemble du processus. Le caractère particulièrement ambitieux du terme est souligné lors des entretiens.

Au vu des divergences entre les parties prenantes lors du projet, certain.e.s estiment que la collaboration ne doit pas nécessairement être systématique et préfèrent encourager à la participation à des degrés divers. Renforcer la participation dans certaines situations, matières, contextes et la collaboration dans d'autres, semble à certain.e.s être une alternative plus efficace et moins chronophage que chercher la collaboration systématique.

Lorsque la collaboration est jugée réellement nécessaire, son institutionnalisation est considérée comme une possibilité. Cette institutionnalisation permettrait de fixer un cadre et d'imposer certains éléments considérés comme nécessaires à la collaboration. Sur ces points, les données convergent avec celles récoltées par Quadrant Conseil.

2. Composition homogène du panel

Convergence

La spécificité du contexte de VILCO est fréquemment mise en évidence. Vilco est comparé à un lieu « un peu hors de tout », une « expérience un peu idéale ». En particulier, les points ci-après sont soulignés comme constituant ce caractère idéal.

- Des moyens importants sont consacrés au soutien à la collaboration
- Le caractère « rassurant », « bienveillant » apporté ponctuellement par le dispositif de recherche-action. En particulier, la notion de confiance a une place importante dans les discours.
- La sélection des personnes impliquées partageant des traits relativement communs et dont les divergences sont limitées. Elles sont identifiées par les co-chercheur.e.s comme des personnes partageant les points suivants.
 - une appartenance de classe globalement liée aux classes moyennes ou dominantes. Les capitaux économiques et culturels moyens étant, à plusieurs reprises, considérés comme une variable qui influence l'implication dans ce type de dispositif;
 - une certaine préoccupation pour la transition ;
 - une valorisation de la démocratie participative et une conception du citoyen tendanciellement républicaine, c'est-à-dire selon laquelle la participation des individus à la gouvernance (réflexion, décision et mise en œuvre) est profitable à la gestion du bien commun.

Au sujet de cette composition du groupe, beaucoup de co-chercheur.e.s estiment d'une part qu'elle montre l'ampleur de la difficulté à collaborer. La difficulté étant relativement importante avec ce groupe considéré comme peu hétérogène, l'hypothèse d'une difficulté plus importante avec un groupe plus hétérogène est régulièrement formulée.

D'autre part, cette composition du groupe de co-chercheur.e.s est considérée comme étant liée à un certain « entre soi ». De nombreux co-chercheur.e.s soulignent de manière critique l'exclusion de fait de certaines franges de la population et la contradiction avec la conception morale partagée par une part importante des co-chercheur.e.s : l'équité sociale, la participation de tous à la gouvernance locale.

Selon de nombreux co-chercheur.e.s, les divergences restent cependant très fortes entre collectifs citoyens et administrations publiques. Le rôle, les fonctionnements, les disponibilités, l'implication, le cloisonnement administratif ainsi que les représentations réciproques sont autant d'éléments soulignés par les co-chercheur.e.s.

Bienveillance dispositive – Emmanuel Belin

Comme l'espace d'illusion bien-veillant que la mère maintient autour du nourrisson selon Winnicott, selon la bienveillance dispositive d'Emmanuel Belin⁵, la culture et certains dispositifs permettent de créer des « poches », des espaces bienveillants permettant d'oublier l'horreur du monde, de faire confiance. Le dispositif sociotechnique rassure et agit. Il permet une médiation et l'acquisition de compétences spécifiques.

Cette perspective théorique fait sens par rapport aux dispositifs collaboratifs mis en place ponctuellement dans le cadre de VILCO. Une co-chercheuse estime notamment que le maintien d'un local accessible aux citoyens, par un mécanisme de confiance, est fondamental pour jeter les bases d'une confiance et de relations de collaboration. Cette perspective peut être entendue comme un dispositif sociotechnique qui permet un climat de confiance et l'acquisition de compétences relationnelles neuves.

Certains co-chercheur.e.s ont insisté sur l'effet important d'une activité de mise en situation réalisée dans le cadre de VILCO au cours de laquelle la notion de confiance a été fondamentale. Selon ces derniers, cette situation a constitué un précédent dans la relation et a permis de construire la confiance et le travail collaboratif.

Perspectives pratiques

Cette notion de confiance est considérée par de nombreux co-chercheur.e.s comme un facteur important, favorisant la collaboration. Les dispositifs et procédures peuvent ainsi être réfléchis à partir de cette notion de confiance. Dans quelle mesure permettent-ils de préserver ou d'encourager la confiance. Quels effets relationnels sont induits par les dispositifs sociotechniques créés dans le cadre de VILCO ? Comment devraient-ils êtres adaptés pour renforcer la confiance ? À partir de cette notion, on

⁵ BELIN E., « De la bienveillance dispositive (extrait de sa thèse de sociologie, choisi et présenté par Philippe Charlier et Hugues Peeters) », dans « Hermès, La Revue », 1999/3, n° 25, pp. 243 à 259, URL : https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1999-3-page-243.htm.

peut s'interroger sur les dispositifs qui doivent perdurer tels quels ou être adaptés et ceux qui peuvent être abandonnés ou remplacés. Ainsi, peut également être interrogée la formalisation de certains aspects (accès, procédures, relations) en gardant à l'esprit l'importance de cette notion. Une partie des co-chercheur.e.s a exprimé le souhait de voir pérennisé la matérialisation, les dispositifs physiques qui soutiennent et encouragent la participation et la collaboration.

3. Echange, don et désintérêt

Convergence

Une convergence est présente dans le type d'explication du phénomène collaboratif.

De manière récurrente, la collaboration est décrite par les co-chercheur.e.s comme devant être exempte de recherche d'intérêt. Divers co-chercheur.e.s mettent en avant une logique d'échange qui doit relever de la gratuité, conçue comme moralement bonne et favorable à la collaboration. L'enjeu de l'échange relève selon les co-chercheur.e.s de l'intérêt général, du bien commun, du souci envers l'environnement.

Simultanément, les co-chercheur.e.s qui avancent cette analyse critiquent de manière récurrente l'attitude d'autres co-chercheur.e.s, estimant que l'action de ces dernier.e.s est (ou était) orientée par une recherche d'intérêt. Entre les différents co-chercheur.e.s, il y a cependant des divergences sur la désignation de la personne ou du groupe considéré comme étant intéressé.

Dans le cadre de VILCO, il est intéressant de noter que les co-chercheur.e.s associent fréquemment la notion de confiance à celle d'intention et d'intérêt. En effet, il s'agit selon plusieurs co-chercheur.e.s de la confiance envers les intentions réciproques. En particulier, chaque partie craint que l'autre n'entre dans l'échange exclusivement dans une recherche d'intérêt : les citoyens de leurs prérogatives, les élus de leur image et de leur visibilité politique.⁶

Selon plusieurs co-chercheur.e.s, le dispositif de bienveillance construit par le tiers permet aux co-chercheur.e.s de considérer que les autres co-chercheur.e.s interviennent (également) pour l'intérêt général et non essentiellement par intérêt personnel.

Il est intéressant de noter qu'une charge morale importante porte sur le caractère désintéressé de l'engagement et ce tant au sein de l'AP que des IC. Plusieurs

⁶ Les membres du consortium n'ont pas été évoqués mais un biais de recherche semble présent. En effet, au cours des entretiens, les co-chercheur.e.s ont tendance à se montrent une certaine attention envers les critiques qu'ils pourraient adresser. Un soin est fréquemment donné au fait que les autres co-chercheur.e.s ne puissent se reconnaitre et se voir critiquer. Ce souci semble lié à une volonté de protéger les liens et les potentielles collaborations à venir.

co-chercheur.e.s ont tendance à se donner une connotation morale positive en lien à une attitude désintéressée et décrier l'intérêt qu'ils perçoivent chez d'autres.

Théorie du don - M. Mauss et J. Godbout

De manière marquée, les co-chercheur.e.s font référence à des logiques d'échange qui gagnent à être mises en parallèle avec les logiques marchande et du don relatives à la perspective de Jacques Godbout⁷.

La conception de J. Godbout des diverses logiques d'échange permet de stimuler la réflexion sur cette analyse produite par les co-chercheur.e.s. La logique du don s'applique généralement aux échanges réalisés dans la sphère domestique ainsi que dans la sphère du don aux inconnu (ONG, ASBL, etc.). La logique marchande s'applique généralement aux échanges pratiqués dans la sphère marchande (entreprise, commerce, etc.). Lorsque les acteurs agissent et échangent (biens, services, reconnaissance, etc.), le mobile de leur échange relève de l'intérêt dans le cadre de la logique marchande, d'un mélange d'intérêt et de désintérêt dans le cadre de la logique du don.

Ainsi, selon ce courant de pensée, le don n'est pas pur et désintéressé. A la différence de l'échange marchand, le but de l'échange ne se résume pas à de l'intérêt. Cependant, une part d'intérêt est inévitablement présente (reconnaissance, avantage secondaire, etc.).

J. Godbout souligne notamment un danger propre à la société contemporaine : la conception fréquente du don selon laquelle ce dernier devrait être pur, totalement désintéressé. Toute part d'intérêt a ainsi tendance à être cachée et dévalorisée.

Perspectives pratiques

Godbout incite à reconnaitre le paradoxe du don. En suivant sa recommandation, la vision de la collaboration et la confiance envers les autres co-chercheur.e.s pourraient être travaillées simultanément. Concrètement, la réflexion initiée par les co-chercheur.e.s, notamment lors des entretiens, sur les questions de bien commun, d'objectifs communs, d'intérêts communs et d'intérêts de chacun pourrait être prolongée et travaillée.

15

⁷ GODBOUT, J.T., (en collaboration avec A. Caillé), *L'esprit du don*, Paris, éd. La découverte, 1992, 344 p, textes à l'appui, série anthropologie. GODBOUT, J.T., *Le don, la dette et l'identité*, Paris, La découverte, M.A.U.S.S., 2000, 190 p.

Au cours de trois entretiens réalisés dans le cadre du présent projet de recherche, suite à l'expression par plusieurs co-chercheur.e.s de cette vision désintéressée de la collaboration, j'ai décrit la théorie de Godbout et son analyse de la société contemporaine. Systématiquement, les co-chercheur.e.s se sont interrogés sur leurs propres intérêts dans la collaboration et ont remis en question la vision désintéressée qu'ils avaient initialement donnée d'eux-mêmes. Certain.e.s ont simultanément remis en question la conception de l'autre comme étant exclusivement intéressé.

La poursuite de cette réflexion me semble favorable pour deux raisons. D'une part, elle semble favorable à une certaine compréhension de l'autre, facteur qui a tendance lui-même à favoriser la collaboration avec l'autre. D'autre part, elle permettrait probablement de réfléchir à la charge morale associée à la notion de collaboration.

4. Intérêt général et publics impliqués

Convergence

De manière particulièrement récurrente, les co-chercheur.e.s mettent en avant les notions d'intérêt général, de justice sociale, d'équité. Ces notions sont fréquemment énoncées dans une vision morale de l'action de collaborer. La collaboration tend à être considérée comme moralement bonne notamment car elle rend possible des actions qui rencontrent l'intérêt général, la transition, la résilience de la ville.

Selon nombre de co-chercheur.e.s, cet enjeu moral est cependant considéré comme insatisfait à cause de la composition du panel. Les publics précarisés, défavorisés, de classe populaire, ne sont pas impliqués dans le projet VILCO à titre de co-chercheur. Ainsi, ces notions d'équité, de justice sociale et d'intérêt général semblent inabouties selon plusieurs co-chercheur.e.s.

Concernant l'absence de représentation de cette frange de la population dans le projet, la tendance interprétative principale va dans le sens d'une perspective bourdieusienne⁸. Ainsi, sont absentes du projet, les personnes qui, par incorporation, transmission de grilles de lecture et de valeurs (habitus) ne sont pas sensibles à ces notions et valeurs de participation d'une part et d'enjeux écologiques de résilience d'autre part. Selon plusieurs co-chercheur.e.s, les principales préoccupations de ce public relèvent de la satisfaction de besoins « fondamentaux » (logement, santé, emploi, accès aux commerces, etc.) plus que de questions environnementales. Dans cet ordre d'idées, divers co-chercheur.e.s ont précisé que les publics qui composent le projet, relevant davantage des classes moyennes et dominantes de gauche (capital culturel supérieur au capital économique), sont plus enclins à s'intéresser à la participation.

Au cours d'un entretien, un débat a été mené au sujet de la distinction entre classe populaire d'origine belge et étrangère. Selon un co-chercheur, les pratiques des personnes d'origine étrangère relèvent de manière récurrente de l'économie circulaire et de l'échange et sont, par conséquent, très intéressantes à intégrer aux projets collaboratifs et orientés vers la résilience.

⁸ BOURDIEU, P., La distinction. Critique sociale du jugement, Paris, Editions de Minuit, 1979.

Les économies de la grandeur - Boltanski et Thévenot

Revenons aux perceptions normatives et aux notions d'intérêt général, d'équité et de justice sociale. Selon Boltanski et Thévenot⁹, est considéré comme grand selon une certaine logique de justification, la cité civique, celui qui défend et représente la collectivité et défend l'intérêt général.

Ainsi, en suivant Boltanski et Thévenot, les co-chercheur.e.s se présentent à la fois comme grand et simultanément petits, et par conséquent déçus, de se soucier d'un intérêt général qui n'est pas si général, d'une représentativité qui n'est pas si représentative.

Ils se présentent comme grands car, par leur engagement dans une action citoyenne, ils se sentent participer à améliorer l'intérêt général, à contribuer à un changement sociétal positif. Et en même temps, ils sont conscients des limites de ce qu'ils considèrent comme l'intérêt général. Cet intérêt général n'est pas partagé par d'autres franges de la société car, selon les co-chercheur.e.s, soit elles n'ont pas les mêmes valeurs de gauche, soit elles recherchent la satisfaction de besoins fondamentaux.

C'est la question de la légitimité du projet collaboratif et des individus qui le composent qui est ainsi mise en discussion, mise à « l'épreuve » 10.

A plusieurs reprises, l'analyse des co-chercheur.e.s passe de la cité civique à la cité industrielle. Cette dernière concerne notamment l'efficacité, la performance, la science. La légitimité du projet de recherche-action et de la sélection des participants, la grandeur des co-chercheur.e.s, tiennent au fait qu'il est considéré plus efficace d'initier et d'étudier la collaboration avec un cercle moins hétérogène.

Perspectives pratiques

Une co-chercheure a mis en évidence une collaboration qui, une fois installée entre PP et IC, s'est progressivement étendue à des publics plus précarisés. Si les objectifs de ces derniers (accès à une épicerie de proximité avec des produits abordables financièrement) ne relevaient pas directement de la résilience, ils se sont

⁹ BOLTANSKI L. & THEVENOT L., *De la justification : Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991. ¹⁰ BOLTANSKI L. & THEVENOT L., *De la justification : Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

avérés compatibles. Au vu de l'insistance des co-chercheur.e.s sur cette question de la composition, il semble intéressant de chercher à orienter la collaboration en ce sens lorsqu'elle est suffisamment installée.

Selon une partie des co-chercheur.e.s, la question du contenu des projets semble limitée à des positions de gauche, à savoir, une garantie des droits de chacun entendus comme des droits créance (permettant par exemple de garantir un accès de tous à certains services) ainsi qu'une certaine équité. Il parait intéressant d'interroger cet aspect afin de le clarifier et le développer, qu'il s'agisse de l'assumer ou de l'adapter.

5. Démocratie représentative et/ou participative

Parmi les difficultés relatives à la mise en place de la collaboration, certains cochercheur.e.s soulignent l'inversion de paradigme. La collaboration implique de passer d'un modèle de gouvernance descendant, vers son opposé, le « bottom – up ».

Convergence

Lors des entretiens, les co-chercheur.e.s ont exprimé une conception du citoyen « éclairé », un sujet capable de raison, disposant de ressources utiles à la gestion du bien commun. Cette position s'apparente à une conception républicaine de la participation du collectif et non exclusivement libérale (au sens classique du terme), basée sur la gestion du bien commun par des experts.

Selon plusieurs co-chercheur.e.s, l'ampleur de la tâche est alors manifeste si on envisage combien un agent administratif, un élu et une administration sont, par définition, les acteurs et les lieux de la démocratie représentative et de la conception libérale de l'état (soulager l'individu de la gestion des affaires publiques).

Condition primordiale : la volonté politique du mandaté

Selon la démocratie représentative, le pouvoir décisionnel revient légitimement à l'élu, mandaté par le citoyen. Le pouvoir décisionnel de l'agent administratif porte sur la gestion des affaires qui relèvent de sa fonction, en continuité avec la volonté politique. Théoriquement, dans un système démocratique, sa légitimité relève de sa position dans l'organigramme en fonction de ses compétences.

De nombreux co-chercheur.e.s, toutes positions confondues au sein du projet, estiment qu'une condition fondamentale à la collaboration est la volonté politique du mandaté. Légalement, le mandaté dispose d'un pouvoir décisionnel qu'il peut décider de laisser aux citoyens dans la gestion du bien public et ce, dans une optique de transition. Sans cette volonté politique, le pouvoir décisionnel reste aux mains du mandaté. En cela, la volonté politique du mandaté est une condition à la participation citoyenne au pouvoir décisionnel.

Certains co-chercheur.e.s relevant des PP mettent en évidence ce qui s'apparente pour eux à une épineuse question de représentation. Ils sont élus par suffrage via la démocratie représentative pour un programme qui comprend notamment la valorisation de la participation et de la démocratie participative. Leur programme ne se limite cependant pas à cette question de la participation. Par conséquence, lorsque le processus participatif conduit à des positions et décisions qui

vont à l'encontre de celles qu'ils ont mises en avant dans le programme qu'ils estiment avoir proposé pour être élus, là, il y a ce que ces co-chercheur.e.s définissent comme un point limite. Ce point limite est exemplifié à partir de choix qui relèvent de position politique de droite, allant à l'encontre de valeur d'équité sociale relevant de leur programme.

Deux prolongements sont tirés de cette réflexion par certains co-chercheur.e.s sur cette condition. D'une part, une asymétrie entre élus et citoyens est présente au sein de la collaboration. L'asymétrie réside fondamentalement dans le pouvoir de l'élu de délimiter la collaboration, de procéder de manière alternative. D'autre part, il est souligné combien la collaboration est à la fois vulnérable à la volonté politique et contre nature par rapport au fonctionnement politique et administratif classique. Le processus participatif en lui-même apporte une remise en question du fonctionnement administratif.

Au sein des co-chercheur.e.s, les avis divergent au sujet de la légitimité de ces conceptions de la démocratie ainsi que de l'asymétrie décrite ci-avant. Lors de l'entretien réalisé, les co-chercheur.e.s appartenant à des IC estiment que l'urgence climatique nécessite une modification des fonctionnements conventionnels. L'urgence climatique impose par conséquent la démocratie participative comme fonctionnement légitime.

Au sein de l'administration, une part des co-chercheur.e.s estime légitime que l'élu et les agents administratifs gardent la responsabilité et le pouvoir décisionnel dans la gestion du bien commun. Selon certain.e.s, un équilibre fragile est notable, étant donné qu'une déresponsabilisation de la commune, par délégation du pouvoir décisionnel et des responsabilités aux citoyens, serait préjudiciable et constitue un écueil à éviter impérativement.

L'institutionnalisation de certaines modalités de gouvernance collaborative apparait pour certain.e.s être une solution à cette légitimité équivoque.

Perspective pratique : Confiance, reconnaissance et responsabilité

De nombreux co-chercheur.e.s ont mis en évidence combien non seulement la confiance envers l'autre est nécessaire à la collaboration mais que, parallèlement, la reconnaissance est également fondamentale. Ainsi, pour collaborer, la confiance en l'autre (le fait de considérer qu'il n'est pas uniquement intéressé) doit se doubler d'une reconnaissance envers l'autre (considérer l'autre comme porteur de compétences). La

reconnaissance selon Axel Honneth¹¹, et notamment la troisième forme, consiste à considérer que l'autre est porteur de compétences et de caractéristiques jugées bonnes et précieuses.

En cela, de part et d'autre, les co-chercheur.e.s ont mis en évidence combien les conceptions de l'autre doivent être remises en question et évoluer. À l'issue du projet, plusieurs co-chercheur.e.s soulignent le fait que la compréhension de l'autre est encore loin d'être atteinte.

Pour collaborer, selon un co-chercheur, l'administration va devoir remettre en question une conception du citoyen, entendu comme un « administré » et considérer qu'il est capable de « prendre des décisions », de « participer ». Il va être nécessaire d'avoir confiance envers le citoyen dans son expertise, sa capacité, le reconnaitre comme compétent.

Selon certain.e.s, le « lâcher-prise » est nécessaire mais pas évident dans le chef de l'administration. Les enveloppes budgétaires étant sous la responsabilité de l'agent ou de l'échevin, laisser le citoyen s'impliquer dans la décision implique souvent de mettre de côté leurs propres objectifs. Il y a une crainte que le citoyen prenne une décision envers un bien commun spécifique, celui du projet. Quand l'administration recherche les projets qui remplissent les objectifs définis par leurs missions thématiques.

Difficulté également du côté des citoyens qui mettent également en évidence une tendance à considérer que l'administration devrait être au service du citoyen. L'expertise spécifique de l'administration est parfois reconnue après une remise en question ou un débat d'idées au sein des entretiens.

 $^{^{11}}$ HONNETH A., La lutte pour la reconnaissance, Trad. de l'allemand par RUSCH P., Paris, Gallimard, 2013.

La résilience est généralement définie comme capacité à rebondir, à s'adapter à un changement. La définition de cette notion fait peu débat au cours des entretiens. Il est également convenu que la résilience est entendue comme une finalité.

La collaboration est tantôt un moyen vers la résilience, tantôt une fin en soi, vertueuse et souhaitable.

Simultanément, la collaboration est aussi une pratique, un exercice exigeant, complexe et laborieux. C'est cette dernière perception qui donne lieu aux précisions les plus fines et les plus pertinentes pour la réflexion et l'amélioration des pratiques.

Les cinq points d'analyse détaillés ci-avant, formulés par les co-chercheur.e.s, peuvent être mis à profit, à partir de l'expérience de terrain, pour prolonger la réflexion de manière plus empirique. Les données récoltées, liées aux deux problématiques formulées de manière relativement conceptuelle, ne me permettent malheureusement pas d'aller plus loin dans les perspectives pratiques sans dénaturer ces données.

La réflexion pratique que je propose pour ma part et qui a été le fil rouge du présent rapport, est de déconstruire la conception normative et idéalisée de la collaboration. Cette dernière va de pair avec des attentes irréalisables et une évaluation particulièrement critique, inféconde pour la pratique.

Ainsi, il me semble bénéfique pour la réflexion et la pratique de détailler une collaboration/participation faite notamment de divergences, de dissensus et de conflits (point 1), nécessitant des mécanismes et des dispositifs concrets de mise en confiance (point 2), mise en œuvre par des acteurs (tant au sein du consortium, des « scientifiques », que de l'administration et parmi les citoyens) animés d'intérêt et de désintérêt (point 3).

Au vu de la difficulté de la tâche, il semble pertinent également de questionner et travailler la collaboration tant en termes de profondeur (niveau de participation) que d'étendue aux diverses franges de la population (point 4) et aux divers domaines de la gouvernance (point 5). L'objectif d'augmentation de la profondeur et de l'étendue me semble également mériter d'être interrogé et contextualisé.